

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le 17 septembre 2018

Direction des ressources humaines
Service du développement professionnel et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité

Madame la Secrétaire générale,

Par courrier en date du 14 septembre 2018, vous me demandez de prévoir un délai de 15 jours avant la reprogrammation de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'attaché d'administration de l'État. Cette épreuve, initialement prévue le 13 septembre, a dû être reportée pour une raison de force majeure, liée à l'alerte rouge cyclonique en Guadeloupe et Martinique ce même jour.

L'examen professionnel d'attaché qui compte un millier d'inscrits est organisé au plan logistique, pour le compte de nos ministères, par le Service interacadémique des examens et concours (SIEC) du ministère de l'Éducation nationale. Dès l'impossibilité de tenir l'épreuve écrite le 13 septembre connue, mes services ont examiné avec le SIEC les possibilités de report, en fonction notamment des disponibilités de leurs équipes et des salles de passation des concours.

La décision a été prise de reprogrammer rapidement l'épreuve afin de ne pas modifier la suite du calendrier de l'examen professionnel, notamment la date des épreuves orales (semaine du 12 novembre 2018), connue des candidats depuis plusieurs mois. Ce calendrier s'articule avec d'autres déjà fixés et annoncés, notamment celui des formations de préparation déployées par les CVRH. Les membres de jury sont également organisés en fonction de ce calendrier initial. C'est compte tenu de l'ensemble de ces données que la date du 20 septembre a été retenue.

Pour tenir compte de leurs contraintes, la possibilité a été laissée aux candidats de changer de centres d'examen à titre exceptionnel jusqu'à trois jours avant l'épreuve, soit jusqu'au 17 septembre inclus.

C'est pour toutes ces raisons que je ne suis pas en mesure de reporter la date de l'épreuve écrite. Je vais cependant inviter les services à prendre en compte les nouveaux frais de déplacement des candidats dès lors que le fait générateur de la prise en charge est la passation d'un concours par an et qu'ils n'ont, de fait, pas pu passer le concours.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur des ressources humaines

Jacques CLÉMENT

Madame Françoise PICAUT
Secrétaire générale de l'UNSA-UPSAE